

Etablissements classés

(Commodo / Incommodo)

AVIS AU PUBLIC

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, l'administration communale de Consdorf porte à la connaissance du public que par arrêté ministériel du 23 mars 2023, n° 3/22/0542, le Ministre du Développement durable et des Infrastructures a autorisé à Proximus Luxembourg SA, pour compte de Proximus Luxembourg SA,

**l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à
Consdorf, Rue Melicksheck au lieu-dit "Keidraft",
numéro cadastral 1079/2281 (LUREF: 92575/95089)
(établissement de la classe 3)**

Conformément à la loi susmentionnée un recours peut être interjeté par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la décision.

Fin d'affichage : 08 mai 2023 inclusivement

Consdorf, le 29 mars 2023
la bourgmestre, le secrétaire communal,
(suivent les signatures)

